



**FICHE SITE**  
**site classé**  
**27 127 000**

**LA MOTTE FEODALE,  
LE PARC DU CHATEAU DE BEAUMESNIL  
A BEAUMESNIL, GOUTTIERES**

*Liste des communes concernées* : BEAUMESNIL, GOUTTIERES

*Superficie* : 65,63 ha

***Arrêtés de classement du 15/02/1940 et du 15/01/1976 :***

*sont classés la motte féodale, le parterre devant le château et les fossés (parcelles n° 109 à 111 section A1 du cadastre); la perspective de l'avenue avec ses allées d'arbres (parcelles n° 185 à 187 section A1 du cadastre); la perspective en arrière du château jusqu'à l'étang et la ligne d'arbres qui la borde, ainsi que la perspective au-delà de l'étang; les allées du parc sises sur les parcelles n° 4 à 8 section AK du cadastre de Beaumesnil, n° 79 à 81 section B du cadastre de Gouttières*

*est classé l'ensemble formé sur la commune de Gouttières (Eure) par les perspectives du château de Beaumesnil comprenant les parcelles cadastrales suivantes :*  
*N° 42, 106, 25, 117, 116 section B du cadastre*